

Votre première connexion

L'accès au site se fait via un identifiant et un mot de passe librement choisis par vous-même lors de votre première connexion.

1 - Saisissez l'adresse du site

www.forumexperts-ra.urssaf.fr

2 - Lors de cette 1^{ère} connexion

Il vous suffit de réaliser les opérations suivantes :

- compléter le formulaire d'inscription en ligne avec vos coordonnées
- sélectionner l'Urssaf de votre circonscription
- confirmer votre adhésion à la convention qui précise les conditions d'utilisation de la base.

3 - Votre inscription

Vous recevez ensuite un e-mail qui vous confirme votre inscription à forumexperts.

Vous pouvez à présent vous connecter et naviguer sur la base.

ATTENTION

Vous ne devez créer qu'un seul identifiant et un seul mot de passe pour votre cabinet et ce, même si plusieurs collaborateurs sont concernés.

Vos questions Urssaf sur Internet

Deux services à votre disposition



Pour vos questions simples

www.urssaf.fr

Type de questions : montant du SMIC, barèmes, questions relatives aux plafonds, codes types...

Consultez www.urssaf.fr / Espace Experts avec un accès direct à la réglementation en ligne, aux circulaires et à l'ensemble de la documentation Urssaf

Ou interrogez directement votre Urssaf sur www.contact.urssaf.fr

Pour vos questions complexes

www.forumexperts-ra.urssaf.fr

Type de questions : questions qui nécessitent l'analyse d'un expert législatif de l'Urssaf.

Consultez les réponses en ligne sur www.forumexperts-ra.urssaf.fr et déposez votre question si vous ne trouvez pas de réponse adaptée à votre situation.

forumexperts

Vos questions @ Nos réponses

www.forumexperts-ra.urssaf.fr



un service privilégié
d'expertise juridique
pour les experts comptables
de la région Rhône-Alpes

Edition Juillet 2010



Vos questions

sur forumexperts

Nos réponses

sur forumexperts

Avec le site Forumexperts, les Urssaf de la région Rhône-Alpes mettent à votre disposition une base questions / réponses destinée à vous garantir une plus grande sécurité juridique dans le domaine de la réglementation sociale.

A qui s'adresse forumexperts ?

Cette base est destinée aux experts comptables relevant des Urssaf de la région Rhône-Alpes ainsi qu'à leurs collaborateurs.

Comment fonctionne-t-elle ?

C'est une base alimentée par vos questions et celles de vos confrères de la région Rhône-Alpes.

Vous cherchez une réponse sur un thème particulier ?

- 1° - Consultez d'abord les réponses déjà apportées à vos confrères (recherche thématique)
- 2° - Déposez votre question si vous ne trouvez pas votre réponse parmi celles en ligne.

Forumexperts a vocation à traiter des **questions complexes**, de portée générale, qui entrent dans le champ du droit de la Sécurité sociale et du recouvrement.

Ne sont pas concernées par ce site

les questions **simples** relatives aux plafonds, barèmes, codes types... La plupart de ces questions trouvent une réponse sur le site national des Urssaf www.urssaf.fr. Vous pouvez également interroger votre Urssaf sur www.contact.urssaf.fr

Confidentialité

Les pièces personnalisées jointes à la question posée n'apparaissent pas dans la vue consultable par l'ensemble des experts comptables. La confidentialité du dossier de votre client est donc préservée.

Forumexperts vous permet de consulter :

- les réponses apportées à vos questions
- les réponses régionales faites aux experts comptables de Rhône-Alpes
- les réponses locales apportées aux experts comptables relevant de la même Urssaf que vous.

Mais aussi :

- des informations juridiques diffusées à l'initiative des Urssaf de la région.

Bon à savoir...

Les réponses régionales engagent les 8 Urssaf de la région Rhône-Alpes : Urssaf de l'Ain, Urssaf de l'Ardèche, Urssaf de la Drôme, Urssaf de l'Isère, Urssaf de la Loire, Urssaf du Rhône, Urssaf de Savoie, Urssaf de la Haute-savoie.